

Accompagner le CFA Paris-Académie-Entreprises par la taxe d'apprentissage



➤ L'Association Paris-Académie-Entreprises, organisme gestionnaire du CFA, est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour le quota et le hors quota pour les catégories suivantes :

- Catégorie A (niveau III, IV et V)
- Catégorie B (niveau I et II)

DOCUMENT A NOUS RETOURNER PAR FAX AU 01 44 62 41 49 OU PAR COURRIER



**VERSEMENT PAR LE BIAIS DE VOTRE ORGANISME COLLECTEUR :
MERCİ DE NOUS FAIRE CONNAİTRE VOTRE DECISION D'AFFECTATION**

ANNONCE DE VERSEMENT DESTINE AU CFA Paris-Académie-Entreprises
94, avenue Gambetta 75984 Paris cedex 20

Formation : Site de formation:.....

Entreprise :

Adresse :

Personne responsable de la répartition de la taxe :

Fonction :

Téléphone : Mail :

Montant du versement..... € au quota hors quota

Catégorie A (niveau III, IV et V)

Catégorie B (niveau I et II)

Nom de l'organisme collecteur :

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :
Lydie MALACH, Directrice du CFA Paris-Académie-Entreprises
Tél. : 01 44 62 41 48 - Fax : 01 44 62 41 49
Mail : ce.cfa@ac-paris.fr